

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISÈRE)  
ARRIVÉ LE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 14 JUIN 2012  
SEANCE DU 11 JUIN 2012 SOUS-PRÉFECTURE DE  
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 5 juin 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Alain Cacaly – Isella De Marco à Odile Bedeau de l'Ecochère – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Daniel Tanner – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Thierry Vachon – Bénédicte Krebs à Isabelle Ballet – Stéphane Jeannet à Grégory Estrems

Absente : Véronique Soriano

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

**DELIB 2012.06.11 13**

**OBJET : Réhabilitation des écuries des Allinges suite au sinistre 2011 : autoriser le Maire à déposer une demande de permis de construire**

Jean-Claude CANO, adjoint délégué au Patrimoine Bâti et VRD, rappelle aux membres du conseil municipal que suite à l'incendie du 2 juin 2011, le bâtiment regroupant les écuries aux Allinges a été détruit en partie. Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à sa réhabilitation.

Aussi, préalablement aux travaux, il est indispensable de déposer une demande de permis de construire.

Régie par la loi du 31 décembre 1976 et par un décret du 30 décembre 1983 (Code de l'urbanisme article L 421-1 à L 423-5 et R 421-1 à R 424-3), la demande de permis de construire doit être déposée par le propriétaire du bâtiment.

Le demandeur étant une personne publique, le conseil municipal doit autoriser le maire à effectuer les formalités de dépôt.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE le maire à signer la demande de permis de construire et l'ensemble des documents se référant à la réhabilitation des écuries des Allinges détruites en partie lors de l'incendie du 2 juin 2011.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2012.

Publication le 14 juin 2012.

Le Maire  
  
Michel BACCONNIER  
(Isère)